

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

Commune de Rosières

**DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 novembre 2024

Délibération n°10

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
19	14	18

Date de la convocation :
14 Novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, et le 22 novembre à 20h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Fanny SABATIER

Présents : Tous les membres en exercice sauf M. Roland GÉRENTON ayant donné procuration à M. Georges BARRIER, Mme Valérie MALEYSSON ayant donné procuration à Mme Fanny SABATIER, Mme Marie-Bernadette MATHIAS ayant donné procuration à Mme Catherine GARDES et Mme Améline PICHON ayant donné procuration à M. Eric CEYTE

Absent : M. Serge GIDON

Mme Louise VALOUR est nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération : PARTICIPATION AUX SORTIES ET VOYAGES SCOLAIRES DES ECOLES GERMAINE TILLION ET SAINT - JOSEPH

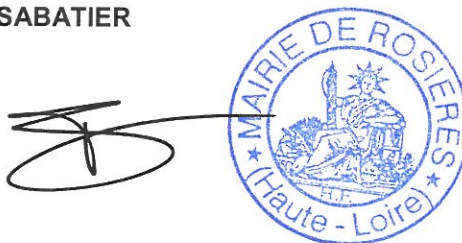
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** que pour l'année scolaire 2024-2025, il sera alloué aux écoles de la commune de Rosières la somme de 7 euros une fois par an, par enfant et par jour pour les sorties extra-communales et voyages scolaires des écoles de Rosières.
- **CHARGE** Madame le Maire de toutes les démarches concernant ces versements.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Les signatures sont au registre.
Pour copie conforme,**

**Fanny SABATIER
Maire**



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

AR Prefecture

043 - 214301657 - 20241122 - DB2024112210 - DE
Reçu le 25/11/2024